

# De l'insécurité de la non-marchandise en milieu marchand.

—

Dans le final de leur *Chant de guerre des Polonais de Nanterre* du 13 février 1968, les Enragés scandaient « Valsons la Grappignole/Flics en civil, murs de béton ». Le Contrat Local de Sécurité signé conjointement au mois de septembre de l'an 2000 par la mairie dite communiste de la ville de Nanterre, la préfecture et la Présidence de l'Université allait donner à ce vers une deuxième jeunesse dont il se serait assurément passé. « Flics en civil » : 40 ans après que leurs prédécesseurs y ont promené des panneaux affichant les clichés agrandis d'agents de police afin de dénoncer leur présence en mode furtif dans l'enceinte de l'université, les étudiants de Paris X travaillent aujourd'hui *en toute sécurité* sous le regard inquisiteur de vigiles à fleur de peau estampillés « éducation nationale ». « Murs de béton » : 40 ans après qu'une joyeuse bande de sympathisants situationnistes y a pratiqué le graffiti intempestif et agrémenté le campus de slogans révolutionnaires que les jaunes d'aujourd'hui ne craignent pas de punaiser au-dessus de leurs bureaux, les bâtiments de la prestigieuse Université-Paris-Ouest-Nanterre-La-Défense ont été dictatorialement séparés par des murs de cloisonnement qui n'ont rien à envier à ceux des établissements que l'on sait. Ne dites plus urbanisme, dites police préventive. « Comme on va pouvoir s'ennuyer là-dedans ! » disait déjà André Breton en 1932. Et nous sommes tout à fait disposés à croire que ces hôtes d'accueil déguisées en matons pour quartier d'isolement, mais aussi que ces remparts anti-grève, que ces caméras de vidéosurveillance ou même que ces distributeurs de friandises *Selecta* aient réellement été installés *pour des raisons de sécurité*. La question que nous voulons poser est seulement la suivante : pour des raisons de sécurité, oui, peut-être ; mais la sécurité *de qui* ; mais la sécurité *de quoi* ?

Et déjà un doute nous assaille. C'est que nous avons des yeux pour voir et des oreilles pour entendre. Quoiqu'en disent les chefs de la valorisation des cerveaux disponibles, les agents dits de sécurité de l'éducation nationale, armés de casse-tête et de gazeuses, servent d'abord à réprimer les moindres sursauts de contestation étudiante, et à plus forte raison ceux qui les prennent directement pour cible, eux et leurs dispositifs carcéraux. Avec toutes les conséquences que l'on sait. A l'issue des actions anti-sécuritaires qui entendaient s'en prendre physiquement au mur de cloisonnement séparant les bâtiments D et E, un étudiant aura été placé en détention provisoire à la maison d'arrêt de Nanterre. Le capitalisme nous envoie un message : des murs, il y en aura bien d'autres. Le 21 octobre 2003, les agents dits de sécurité de l'éducation nationale s'en prenaient déjà brutalement à des étudiants qui manifestaient leur soutien à des syndicalistes arrêtés par les forces de police. Nous pourrions multiplier les exemples. « Valsons la Grappignole/C'est la colère à Nanterre. » C'est que le projet « Seine-Arche », qui vise à étendre le pôle d'excellence économique de la Défense jusque dans les murs de Nanterre la rouge, pourra justifier tous les dommages collatéraux qu'on veut ; de même que les politiques antiterroristes des Etats-Nations occidentaux ont pu justifier toutes les bavures policières. Et déjà une conclusion s'impose. Autant que nous puissions en juger, loin d'être en sécurité, les étudiants de Nanterre sont bien au contraire, et *du fait même* des prérogatives autoritaires du fâcheux Bureau d'Hygiène et de Sécurité, les étudiants de Nanterre sont chaque jour un petit peu plus *en danger*.

N'ayons pas peur des mots. Si les luttes qui s'en prennent aux murs, aux vigiles et à tous les dispositifs de surveillance et de contrôle présents dans les universités, sont bien des luttes qu'on pourra dire « anti-sécuritaires », des luttes qui s'en prennent à l'*idéologie* policière profitablement véhiculée par la société marchande ; ce sont aussi *et d'abord* des luttes pour la *sécurité réelle* des étudiants. Ce sont des luttes

pour le droit à ne pas se faire assommer pour un oui pour un non par une tripotée de marmules aux couleurs de la République. C'est un point sur lequel nous allons insister : la sûreté des individus est toujours inversement proportionnelle à la prolifération des dispositifs de sécurité installés par les agents du pouvoir.

Expliquons-nous.

\* \* \*

Je vais dans un supermarché, je vois des agents de sécurité. Je vais dans une banque, je vais dans un musée, je vais dans une décharge, je vais à *l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense*, je vois encore des agents de sécurité ; la *sécurité* des agents de sécurité.

On voudrait justifier la formidable augmentation du nombre de ces agents dans notre environnement quotidien en invoquant *notre* sécurité : notre sécurité de clients, d'usagers, de ressources humaines — notre sécurité *d'étudiants* — dans un contexte international fortement marqué par la crainte du terrorisme de masse. La présence de ces agents n'aurait pas d'autre fonction que d'assurer la défense de nos droits fondamentaux et de protéger nos petites vies innocentes de l'arbitraire terroriste. Mais en réalité, mais *dans les faits*, nous constatons que ce sont d'abord *ces* agents qui, d'abord par leur simple présence, puis par leurs effets immédiats sur les corps dans les situations de conflit, représentent un facteur d'insécurité dans la métropole ; que ce sont *ces* agents qui mettent notre existence chaque jour un petit peu plus *en péril*. Car, et qui pourrait en être dupe, leur fonction est d'ordre exclusivement *économique*. Dissuader les voleurs, prévenir les dégradations, chasser les indésirables, assurer une utilisation conforme des équipements et des espaces mis à la disposition du public : la fonction des agents de sécurité consiste non pas à assurer la sécurité des individus, mais seulement la sécurité... de la *marchandise*. Et pour ce faire, ils déploient tout un arsenal *dissuasif* et aménagent l'espace selon une logique qui passe elle-même par la menace et l'intimidation. C'est que, sous prétexte d'assurer de manière globale une « sécurité » aussi vague que suspecte, les vigiles passent imperceptiblement, dans la pratique de leur métier, de l'information à la prévention, de la prévention à la délation, de la délation à la répression. Les étudiants de Paris X le savent mieux que quiconque, ceux qui ont prétendument pour mission d'assurer leur sécurité sur le campus n'hésitent jamais à les gazer à bout portant, à jouer de la matraque ou à les donner aux forces de police. J'occupe une salle du bâtiment E pour protester contre les réformes LMD, je me fais vider sauvagement par des vigiles. Je manifeste mon soutien à des syndicalistes arrêtés par les forces de l'ordre, je me fais gazer par des vigiles. Je participe à une action de protestation contre l'élévation d'un mur de cloisonnement entre les bâtiments D et E, je me fais molester par des vigiles, je me fais moucharder par des vigiles. « Pour votre confort et votre sécurité, une société de surveillance est présente dans notre magasin. » Et comble du comble, ce sont des étudiants qu'on accuse aujourd'hui de « violences aggravées » sur les agents de sécurité eux-mêmes ! Il faudra nous y faire, une marchandise est d'autant plus présentable sur le marché d'échange qu'elle est gardée avec zèle. Le terrorisme n'est pas toujours du côté qu'on croit. Notre sécurité pourra attendre.

Tâchons d'y voir plus clair. Et d'abord, *pourquoi* est-il à ce point nécessaire de mettre la marchandise en sécurité ?

Parce que, *par lui-même*, tout produit du travail reste un objet sensible ordinaire, doté seulement d'une valeur d'usage, il faut toujours, à côté des marchandises, et pour qu'elles apparaissent véritablement comme telles, des *gardiens* de la marchandise. Assurer la *sécurité* des marchandises, c'est-à-dire veiller à ce qu'elles fonctionnent *effectivement* comme des marchandises, à ce qu'elles soient reconnues par nous non plus seulement comme des valeurs d'usage, mais aussi et d'abord comme des valeurs d'*échange*, voilà la véritable mission des agents de sécurité. Car ces agents ne sont pas tant au fond les gardiens *des* marchandises, que les gardiens de *leur statut* ; les gardiens de la *forme-marchandise* elle-même. Karl Marx le notait déjà en 1867, un marché d'échange n'existe que pour autant que les *possesseurs* de marchandises [*Warenbesitzern*] se posent aussi comme leurs *gardiens* [*Warenhüter*].

Contre quoi la marchandise doit-elle être défendue à tout prix ? Il faut défendre la marchandise contre sa *valeur d'usage*, qui se donne hélas ! tout entière dans l'apparition phénoménale des produits du travail. Une pâtisserie se donne à nous comme *devant être mangée*, un livre se donne à nous comme *devant être lu*, un bâtiment vide se donne à nous comme *devant être occupé*. Tout objet, par lui-même, par ses propriétés physiques immédiates, dit seulement aux individus qui s'en approchent : « *utilise-moi* ». Toute marchandise est, du fait même de sa sensualité constitutive, un irrésistible objet de tentation. Pour

Karl Marx, « *on aura beau tourner et retourner une marchandise singulière dans tous les sens qu'on voudra, elle demeurera insaisissable en tant que chose-valeur* ». Car la valeur d'échange, à proprement parler, n'existe pas. Il est donc nécessaire de poster un gardien devant chaque marchandise pour que chacun d'entre nous opère la réduction phénoménologique, l'épochè propre à l'économie capitaliste. Le gardien de la marchandise assure ainsi que tout produit du travail passe bien du monde sensible de l'usage au monde suprasensible de la valeur. Et si Marx invite à deux reprises les lecteurs du *Capital* à « faire abstraction » par eux-mêmes, il faut pour les masses laborieuses, il faut pour les étudiants de Nanterre, peu enclins sans doute à ce genre d'exercice, ces *agents d'abstraction* que sont les agents de sécurité ; agents en présence desquels la forme naturelle des produits du travail s'évanouit. Ce qui, pour l'économiste, relève de l'« abstraction » consentie, prendra alors, pour les masses, la forme du « quiproquo » ; quiproquo que la fonction du gardien de la marchandise est précisément d'entretenir — ce qui, bien entendu, *n'est jamais gagné d'avance*. Un *quiproquo* ; autant dire une belle mascarade.

Dans *Le Capital*, le possesseur de la marchandise doit se poser aussi comme son *gardien* pour pallier une double impuissance de la marchandise : impuissance à se rendre sur le marché d'échange par elle-même, et impuissance à exprimer son prix par elle-même ; double impuissance qui est au fond une unique impuissance de la marchandise à seulement *être elle-même*. La marchandise, en tant que valeur d'échange, est fondamentalement *hétéronome*, c'est-à-dire qu'elle n'existe qu'à la faveur d'un élément extérieur qui la produit comme telle. On connaît la célèbre phrase de Rousseau : « *Le premier qui, ayant enclos un terrain, s'avisait de dire ceci est à moi et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le premier fondateur de la société civile*. » Mais comme les gens ne sont pas aussi simples qu'on veut bien le prétendre, la présence à ses côtés d'un agent du Bureau d'Hygiène et de Sécurité lui aura certainement facilité l'affaire.

L'hétéronomie de la marchandise, voilà la malédiction que le capitalisme s'emploie jour et nuit à conjurer. On voudrait ainsi nous faire croire que l'économie de marché fonctionne grâce à un nécessaire et mystérieux principe de *coopération* ; comme si les hommes étaient naturellement enclins à l'échange marchand. Mais si la marchandise a besoin d'être gardée, c'est bien que son statut ne va pas de soi, qu'il n'est pas spontanément et universellement admis, qu'il est peut-être même contre-nature ; qu'il tient en tout cas à *peu de choses*. Malgré toutes les dispositions mises en œuvre pour assurer la sécurité des marchandises, le nombre de vols en magasin a augmenté de 3,9 % en 2007 en France, avec plus de 4,6 milliards d'euros de marchandises volées.

Si Marx s'est intéressé à la constitution de la forme-marchandise, il a omis d'interroger les *conditions de possibilité matérielles de cette constitution*. Certes une marchandise existe bien dès lors qu'une séparation est introduite entre une valeur d'usage et une valeur d'échange. Encore faut-il que cette séparation, somme toute théorique, soit rendue effective. Car par elle-même, la marchandise est une pure *tautologie*. On l'achète parce qu'elle a de la valeur et elle a de la valeur parce qu'on l'achète. D'où vient-il alors qu'on s'agenouille devant elle comme devant une idole ? Une nouvelle énigme de la marchandise, éludée par Marx, nous saute maintenant aux yeux : comment se fait-il, du fait même de son statut si fragile, si évanescent, si fatalement absurde, comment se fait-il que la marchandise parvienne à se maintenir aussi facilement comme marchandise ? Dit autrement, et pour paraphraser Gilles Deleuze et Félix Guattari, comment se fait-il que les démunis, les affamés, les travailleurs pauvres, les exclus, comment se fait-il que ces individus ne volent pas *toujours* ? Comment se fait-il encore que les étudiants n'occupent pas *toujours* leurs universités ?

\* \* \*

Si les agents de sécurité, en tant qu'ils assurent le rôle de gardiens de la marchandise, sont bien la condition de possibilité du fonctionnement de la *forme-marchandise*, il faut opérer alors l'inversion suivante : ce ne sont pas tant les agents de sécurité que l'on rencontre dans les lieux où se trouve de la marchandise, que la marchandise que l'on rencontre dans les lieux où se trouvent des agents de sécurité. La marchandise n'est pas tant en effet une chose, un objet extérieur, qu'*un certain rapport aux choses* induit par la présence de gardiens de la marchandise. Suivre la prolifération de ces gardiens sur le territoire devrait nous permettre de suivre du même coup la prolifération de la forme-marchandise jusque dans ses manifestations les plus occultes.

Que les ordures restent des marchandises à part entière, voilà par exemple ce de quoi le nouveau capitalisme vert entend bien nous convaincre ; et par tous les moyens. En Guyane française, le 14 mai 2004, le gardien de la décharge des Maringouins tirait plusieurs balles de 357 Magnum sur quelques

chiffonniers venus y récupérer du cuivre et de la nourriture et blessait à mort un jeune Brésilien de 21 ans. Le 19 novembre 2007, jour du procès de Cédric Gourgues, le ministère public ne cache pas son indignation : « *Ces gens-là, les récupérateurs, ne sont pas des méchants. Ce sont des êtres humains !* » En l'an 2000, après avoir obtenu son agrément de la préfecture, Cédric Gourgues avait été autorisé à monter sa sale petite entreprise de gardiennage et de sécurité en l'absence de toute formation préalable. Devant le juge, le gardien de la décharge a du mal à cacher son incompréhension : « *En France, le problème ce sont les mouettes. Moi ce sont les Brésiliens !* » La marchandise ne connaîtra donc jamais la paix. L'avocate de l'accusé, plus diplomate : « *Tous les jours on se plaint des clandestins, des trafics... Exploiter le cuivre sur la décharge de Cabassou, c'est du trafic.* » Voilà le ramassage d'immondices, comme autrefois celui des rameaux de bois mort, élevé au rang de crime et punissable sans sommation. Car le *recyclage* est cet art thaumaturgique qui n'entend pas moins que *ressusciter* la valeur d'échange des marchandises dont la valeur d'usage a déjà été *consommée* une fois. La mort du jeune Eden Pereira da Luz, tué pour avoir fourré son nez un peu trop près des cloaques de la mère marchandise, aura au moins montré qu'une arme à feu peut faire toute la différence entre l'or... et la merde. Vers 22 heures, le gardien de la marchandise en question a tout naturellement été acquitté.

Pour éviter que les mouettes ne viennent piller leurs déchets alimentaires, certains établissements de restauration dits de service public ont trouvé une solution tout aussi radicale en prenant soin de les *javeliser*.

Le 21 octobre 2003, le président de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense déclarait au journal *Première Heure* vouloir réaménager l'Université Paris X pour en faire « un campus à l'américaine ». Dès lors que le capitalisme se présente comme un capitalisme *de la connaissance*, comme un capitalisme *cognitif*, les universités apparaissent comme les nouveaux centres de l'accumulation du capital. Dans ces conditions, la matière grise des étudiants devient une marchandise à part entière qu'il s'agit de protéger et de développer, au même titre que leur petite santé de non-fumeurs ou que les locaux de l'université elle-même, qui se métamorphosent alors en dépôts de CV pour entrepreneurs en quête de capital humain au rabais. Il faudra maintenant intervenir avec sévérité pour brider tout comportement ou toute initiative susceptible de mettre en danger la valeur et la renommée de ce produit marketing *qu'est devenu* chaque université. Il faudra porter plainte quand des étudiants organisent un pique-nique dans le hall du bâtiment B ; il faudra constituer des bataillons anti-graffiti ; il faudra mettre de l'ordre. L'Université Paris Ouest Nanterre La Défense... est à vendre. Et c'est bien parce que nos camarades étudiants ont mis en place des pratiques systématiques de *démarchandisation* (auto-réductions, réquisitions de richesses, occupations de locaux) pendant les derniers mouvements sociaux en France, en 2006 contre la Loi sur l'égalité des chances et en 2007 contre la loi sur l'autonomie des Universités, qu'ils ont été confrontés de manière si frontale, avant même les CRS, aux agents de sécurité. Mais il est à noter que la présence même de ces agents dans les Universités donnait *ipso facto* raison aux étudiants qui luttaient pour dénoncer et entraver leur marchandisation en cours.

En Irak, des mercenaires engagés par des sociétés privées et jouissant d'une complète impunité font dorénavant le travail de l'armée américaine. On en conclura seulement qu'il n'y a pas de contradiction à ce qu'une marchandise prenne les dimensions d'un pays tout entier.

\* \* \*

Les gardiens de la marchandise ne sont pas tant, à vrai dire, des individus en chair et en os, que des *dispositifs* complexes auxquels prennent part des individus en chair et en os. Qu'est-ce qu'un dispositif ? Pour le philosophe italien Giorgio Agamben, on peut appeler « dispositif » tout ce qui a, d'une manière ou d'une autre, « *la capacité de capturer, d'orienter, de déterminer, d'intercepter, de modeler, de contrôler et d'assurer les gestes, les conduites, les opinions et les discours des êtres vivants* ». L'aménagement de cette salle constitue par lui-même un dispositif ; dispositif qui induit à lui seul certains rapports de pouvoir. Il vous convoque par exemple à une certaine passivité, à une absence collective, qui vous dispense confortablement de prendre la parole et de vous immiscer dans le cours de cet exposé ; en faisant de vous des *spectateurs*, en m'acculant à tenir le rôle du *spécialiste*, il reproduit les conditions de la division du travail. Les dispositifs de gardiennage de la marchandise incluent de la même façon des éléments architecturaux, des signes, des messages subliminaux, des éléments discursifs. Dans ces conditions, les *vigiles* sont seulement les éléments *humains* intervenant dans les dispositifs de surveillance de la marchandise.

On pourrait croire en effet que l'on recourre seulement aux vigiles *dans un second temps*, pour protéger des biens de consommation qui étaient là avant eux et dont la sécurité serait maintenant menacée. Mais ce serait oublier que les agents de sécurité ne sont qu'un élément de ces dispositifs parmi d'autres, et dont on peut tout à fait se dispenser ; oublier donc qu'un gardien de la marchandise est *toujours déjà là*, caché quelque part, attentif ; dans un magasin, ce pourra être un code-barre, un antivol, une vitrine, une webcam. Les parpaings utilisés pour murer un bâtiment vide sont un dispositif visant à conserver ce bâtiment comme marchandise en interdisant à des individus de venir l'occuper. Mais en constituant toute marchandise comme telle, les gardiens de la marchandise la constituent aussi comme *voulant échapper à son statut de marchandise*. Ce sont les mêmes parpaings qui, en voulant protéger la valeur d'échange d'un bâtiment vide, le dévoilent *aussi* comme valeur *d'usage*, c'est-à-dire ici comme lieu possible d'occupation immédiate. Qu'on le veuille ou non, les dispositifs de gardiennage de la marchandise souffrent d'une *insuffisance fonctionnelle* constitutive. Les effets dissuasifs de tout gardien de la marchandise étant amenés, tôt ou tard, et par principe, à être *outrépassés*, il sera nécessaire que d'autres gardiens de la marchandise viennent constamment lui prêter main forte, et ainsi de suite, à l'infini.

Parmi l'ensemble de tous les dispositifs de surveillance et de contrôle de la marchandise, l'agent de sécurité privée est pourtant celui qui tend à la perfection. Pour quelles raisons ? *Non pas parce qu'il serait un être humain*. Un agent de sécurité peut d'autant mieux veiller à ce que les individus agissent en simples automates que sa fonction le conduit à agir lui-même mécaniquement, ou du moins à mettre de côté toute forme de spontanéité directement humaine ; agent de sécurité est quand même ce métier contre-nature où *il est strictement interdit* à celui qui l'exerce de nouer des relations de sympathie avec les individus qu'il côtoie pendant son service. *Non pas non plus parce qu'il serait extrêmement mobile*. Le quadrillage total de certains lieux marchands par des caméras de vidéosurveillance, de même que leurs capacités dynamiques augmentées, sont aujourd'hui bien plus efficaces pour suivre un individu dans la durée que n'importe quel surveillant, fût-il en civil. Le corps du vigile, de ce point de vue, est toujours *de trop* ; car il le dévoile comme vigile là où les caméras, disposées en réseaux, cachées dans l'architecture même du lieu, fonctionnent de manière invisible et diffuse. *Non pas encore parce qu'il serait muni d'un cerveau*. Les nouvelles générations de caméras ou de capteurs biométriques, véritables concentrés de technologie, de même que les programmes avancés qui les pilotent, sont munies de capacités de calcul et de réflexion bien plus perfectionnées que celles permises par les quelques milliards de connexions neuronales qui constituent l'intelligence d'un agent de sécurité... ou de n'importe quel autre être humain. *Dans ces conditions, qu'est-ce qu'un vigile a de plus qu'une caméra de surveillance dôme motorisée ?* Le vigile a des pieds et des poings. Le vigile est en effet l'un des rares dispositifs où le mécanisme de surveillance et de contrôle coïncide *exactement* avec le mécanisme de la punition. Le vigile, *par son corps*, fait planer autour de lui la promesse, rendue directement visible, d'une sanction physique possible immédiate. Il matérialise *en temps réel* le rapport de force effectif qui préside à l'échange marchand ; là où la menace policière est toujours absente, ou du moins séparée dans le temps et l'espace. Le vigile n'est pas une caméra mobile, mais une caméra mobile *d'assaut*.

Les sociétés de sécurité vendant leurs services à prix d'or, nul doute qu'on se passera prochainement des services de leurs agents. On peut très facilement intégrer un *flashball* — ou n'importe quelle catégorie d'arme à feu — à une caméra mobile équipée d'un détecteur de comportement déviant.

\* \* \*

Pour lutter contre la présence envahissante des agents de sécurité, nous pourrions être tentés de nous en remettre à la loi. En l'occurrence à la loi du *12 juillet 1983 n° 83-629 modifiée*, qui encadre l'exercice de leur profession. Et sans conteste cette loi restreint le domaine de leurs activités, puisqu'elle stipule noir sur blanc, il n'est jamais inutile de le rappeler, que les agents de prévention et de sécurité sont des citoyens *comme les autres*. Ils n'ont pas plus de pouvoir qu'un citoyen ordinaire, pas plus de privilèges ou d'autorité. Ils jouent donc la plupart du temps un rôle qui n'est pas le leur. Car non seulement le vigile n'est pas plus près de la loi ou de la justice qu'un individu lambda, mais il y est soumis au même titre. Comme tout citoyen, il peut certes procéder à l'arrestation de présumés délinquants, conformément aux dispositions de l'article 73 du Code de procédure pénale. Toutefois, ce droit ne peut prendre effet que dans le cas d'un crime flagrant ou d'un délit flagrant *puni d'une peine d'emprisonnement*. Ce qui nous laisse une certaine marge de manœuvre que les vigiles sont loin de toujours admettre. Pourtant, les vigiles ne sont ni des policiers ni des gendarmes. Ils n'appartiennent pas au contingent des forces de l'ordre. Des règles très strictes le stipulent. Ne seraient-ce précisément que des règles concernant leur *tenue*. L'article 10 de la loi du 12 juillet 1983 modifiée rappelle ainsi que « *sauf dérogations [...], les*

[agents de prévention et de sécurité] *doivent porter, dans l'exercice de leurs fonctions, une tenue particulière. Celle-ci ne doit entraîner aucune confusion avec les tenues des agents des services publics, notamment de la police nationale, de la gendarmerie nationale, des douanes et des polices municipales.* » De la même manière, l'article 4 précisait que « *il est interdit aux [agents de prévention et de sécurité] de s'immiscer, à quelque moment et sous quelque forme que ce soit, dans le déroulement d'un conflit du travail ou d'événements s'y rapportant. Il leur est également interdit de se livrer à une surveillance relative aux opinions politiques, philosophiques ou religieuses ou aux appartenances syndicales des personnes.* » Nous pourrions être tentés de nous en remettre à la loi. Mais ce serait présupposer que la loi défend d'autres intérêts que ceux de la classe capitaliste, d'autres intérêts que ceux de la marchandise-reine. La force éminemment contre-révolutionnaire des agents de sécurité est justement d'induire, chez tous ceux qui y sont confrontés, un désir de *loi* ; un désir de *police*.

C'est que la loi du 12 juillet 1983 modifiée encadre les activités de sécurité *privée*. Or il n'est pas certain que des vigiles estampillés « éducation nationale » aient le même statut que des vigiles *Sécuritas* affectés à la garde des grandes surfaces et des parkings souterrains. Il y a des vigiles agréés, des vigiles agrémentés, des vigiles assermentés, des vigiles certifiés, j'en passe et des meilleurs ; toute une nébuleuse de statuts, de fonctions, de privilèges, au point que l'on ne sait plus jamais vraiment au fond, devant l'un d'entre eux, si on a affaire à un concierge zélé ou à un flic ; ce qui est aussi une manière de dire qu'il n'y a plus aujourd'hui qu'une différence de degré, et non plus de nature, entre Monsieur Tout le Monde et un Préfet de police. Le but principal de l'idéologie de la classe dominante étant la confusion, le métier d'agent de sécurité, flou par nature, diffusera le flou tout autour de lui.

Nous serions bien naïfs, pour tout ce qui relève des activités dites de sécurité, de réclamer l'application de la loi. Les agents de sécurité sont les gardiens du système de production capitaliste, qui a vu la destruction de toutes les barrières régionales... et légales. Car le véritable gardien de la marchandise, c'est finalement, et en dernière instance, la loi elle-même ; la loi et tous ses petits serviteurs zélés. Michel Foucault a montré qu'au moment de sa création, au <sup>xvii</sup><sup>ème</sup> siècle, la *police* avait « essentiellement pour but l'organisation des rapports entre une population et une production de marchandises ». La multiplication des vigiles et leurs rapports de connivence avec les forces de l'ordre dit aujourd'hui la vérité sur ce qu'ont toujours été les forces de police elles-mêmes, à savoir *un organe de sécurité privée* ! C'est que tout Etat est par nature oligarchique et défend des intérêts privés, en l'occurrence depuis la Révolution de 1789 ceux de la classe bourgeoise. Un esprit éclairé du <sup>xx</sup><sup>ème</sup> siècle disait en 1965, à l'occasion de la révolte des Noirs de Los Angeles : « Qu'est-ce qu'un policier ? C'est le serviteur actif de la marchandise, c'est l'homme totalement soumis à la marchandise, par l'action duquel tel produit du travail humain reste une marchandise dont la volonté magique est d'être payée, et non vulgairement un frigidaire ou un fusil, chose aveugle, passive, insensible, qui est soumise au premier venu qui en fera usage. Derrière l'indignité qu'il y a à dépendre du policier, les Noirs rejettent l'indignité qu'il y a à dépendre des marchandises. »

Aussi longtemps que le gardiennage de la marchandise a été directement assuré par les forces de police, on a pu parler d'un *autoritarisme* de la marchandise. Tout un édifice légal et juridique, édifice vertical et hiérarchisé dont la police représentait seulement la force exécutante, veillait en effet sur elle. Mais dès lors que l'on a délégué le gardiennage de la marchandise à des compagnies de sécurité — compagnies privées, publiques quelle différence ? — et quand bien même ce sont toujours les pouvoirs publics qui sont censés l'assurer *en dernière instance*, on passe d'une situation d'autoritarisme à une situation de *terrorisme* de la marchandise. Car le respect de la forme-marchandise est désormais garanti par un pouvoir qui n'est plus vertical, mais horizontal ; qui n'est plus hiérarchisé et centralisé, mais éclaté dans l'espace ; un pouvoir encore qui n'induit pas d'autre peur que la peur de ses agents : devant un vigile, ce n'est pas le châtiment de la loi que je crains, mais le vigile en personne.

\* \* \*

C'est là que nous voulions en venir. A qui nous demanderait : « *de quoi* la sécurité privée est-elle effectivement *privée* ? », nous répondrions sans hésiter, de la sécurité même qu'elle nous promet ! Si les gardiens de la marchandises assurent la sécurité *de la marchandise*, celle-ci a toujours pour corollaire l'insécurité *de tout ce qui n'est pas elle*. Outre les pieds et les poings des vigiles, que nous avons évoqués tout à l'heure, la plupart des dispositifs de surveillance et de contrôle fonctionnent en sélectionnant et autorisant, parmi tous nos comportements possibles dans l'espace, ceux-là seuls qui se moulent sur les itinéraires planifiés de la consommation absente. Ces itinéraires ont été pensés et agencés pour nous interdire toute forme de *fuite*, assimilée *a priori* à un acte de délinquance. En cas de péril, il faudra donc

continuer à consommer, et mourir. Le 1<sup>er</sup> novembre 1970, 146 personnes étaient brûlées vives dans l'incendie du dancing de Saint-Laurent-du-Pont, dans le département de l'Isère. Guy Debord analyse cet événement de triste mémoire de la manière suivante : « [...] beaucoup ont été sensibles à l'horreur particulière de la sortie, interdite à tous ceux qui fuyaient, déjà enflammés ou près de l'être, par un portillon spécialement aménagé pour ne s'ouvrir que vers l'intérieur, et pour se bloquer après le passage de chaque individu : il s'agissait d'éviter que quelqu'un puisse entrer sans payer [...] En effet, entrer et payer est la nécessité absolue du système marchand, la seule qu'il veuille et la seule dont il se préoccupe. Entrer sans payer, c'est le mettre à mort [...] A Saint-Laurent-du-Pont l'insécurité des gens n'était que le sous-produit peu encombrant, la même monnaie, l'à-côté négligeable de la sécurité de la marchandise. » 427 morts, 153 disparus et 523 blessés, voilà aussi le bilan officiel de l'incendie qui a ravagé, le 1<sup>er</sup> août 2004, un centre commercial du Paraguay, après que les agents dits de sécurité ont été invités par le gérant de l'établissement, et ce en dépit des flammes, à verrouiller les portes et à fermer les grilles du magasin afin d'éviter que les clients partent sans passer à la caisse. Tous ceux-là auraient été bien avisés de tenir compte de cette précieuse maxime du stratège chinois Sun Tzu : « Ne vous engagez jamais dans ces sortes de lieux où l'on peut aller très aisément, mais d'où l'on ne peut sortir qu'avec beaucoup de peine et une extrême difficulté [...] ». Prendre ce conseil au sérieux devrait nous conduire identiquement à fuir n'importe quelle grande surface, parc d'attraction, parking souterrain, aéroport ; de même qu'à désertier au plus vite les bâtiments de l'Université Paris-Ouest-Nanterre-La-Défense.

Dans ces conditions, si les forces de l'ordre trouvent rarement à redire sur les méthodes des agents de sécurité privée, leurs employeurs, préoccupés seulement par l'afflux de la clientèle, n'hésitent jamais à les renvoyer à la première bévue. Dans un établissement commercial, l'illusion de la sécurité des consommateurs doit primer sur tout le reste. Seule la présence d'un local sécurité ou d'un centre de contrôle, isolé du reste du magasin, permet parfois au vigile de tenir ses promesses, loin du regard des autres clients. Le samedi 27 janvier 2008, le vigile d'un supermarché de Saint Briec, dans les Côtes d'Armor, perdait son calme et assénait plusieurs coups à un homme de 71 ans après avoir constaté, malgré de forts soupçons à son égard, que ses poches étaient incontestablement vides. Mais qu'il suffise au gérant du magasin en question de se débarrasser de cet employé à la conscience professionnelle possiblement excessive et de le remplacer aussitôt par quelqu'un d'autre, et la victime, après les dix jours d'incapacité totale de travail dont elle a écopés, pourra de nouveau venir y faire ses provisions en toute sécurité. Un gardien de la marchandise est un dispositif dont on peut constamment renouveler le visage. L'agent de sécurité lui-même, dont les conditions de travail sont sciemment maintenues précaires, représente donc un formidable objet de transfert de responsabilité. Gardien de la marchandise, il est aussi responsable d'elle absolument.

A la fois prolétaires, par leurs conditions de travail et leur origine sociale, et représentants de l'autorité, par leurs prérogatives et leurs effets directs sur le public, les agents de sécurité sont le véritable point de friction de la lutte des classes, puisqu'ils semblent appartenir à la fois à la classe des dominés et à la classe des dominants. Les videurs arrogants des boîtes de nuit sont tenus, dès lors que la fête est finie, de passer le balai et de vider les poubelles. Le pouvoir politico-économique l'a bien compris. Les gérants de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense n'ont pas hésité, au nom d'une prétendue ouverture sur la ville, à incorporer des personnes originaires des quartiers sensibles de Nanterre aux effectifs du personnel de sécurité. Quel serait le sens d'une révolution qui s'en prendrait frontalement non pas à des CRS mais à de pauvres intérimaires de la violence marchande ? C'est ce caractère bifide de l'agent de sécurité privée, en tant qu'il répond au caractère bifide de la marchandise, qui fait de lui une figure à forte valeur révolutionnaire ajoutable. La question sera seulement celle de savoir comment s'en prendre aux agents de sécurité, ou du moins à la fonction qu'ils exercent ; mais avec eux, c'est-à-dire en les rendant à leur dignité d'hommes. Le réel est tragique. Les vigiles sont nos ennemis tout autant que nos frères.

Et pourtant, en cas de conflit, ce que Michel Foucault a dit en 1975 des policiers, il faut le répéter aujourd'hui des agents de sécurité. « Je considère que le métier de flic est d'exercer une force physique. Celui qui s'oppose aux flics n'a donc pas à leur permettre l'hypocrisie de la masquer sous des ordres auxquels on aurait à obéir tout de suite. Il faut qu'ils aillent au bout de ce qu'ils représentent. » Car les flics et les vigiles sont et restent les exécutants de la violence de la marchandise. Et dans le doute, à la moindre défaillance de notre part, au moindre geste suspect, devant le plus misérable signe de mépris ou de défiance à son égard, et pour notre sécurité, ils nous casseront les côtes à coup de talon, ils nous laisseront brûler vif ou bien ils nous tireront une balle entre les omoplates pour protéger sa sacro-sainte petite bouille de poule aux œufs d'or.

Bien entendu, si cet exposé n'a pas été interrompu par les vigiles du Bureau d'Hygiène et de Sécurité ou par les homologues des années 2000 du doyen Grappin-la-matraque, s'ils ne sont pas entrés dans cette salle pour nous chasser à coups de tonfa ou de gaz moutarde, si la garde mobile ne s'est pas manifestée, c'est que nous n'avons pas mis un seul instant l'attractivité économique de l'Université-Paris-Ouest-Nanterre-La-Défense en danger ; voire même que nous l'avons servie, en la présentant comme un lieu ouvert au débat d'idées, au dialogue ; comme un lieu éminemment *démocratique*. A moins peut-être que ceci soit le prélude à de tout autres formes d'intervention. Rappelons que la formation du groupe des Enragés en 1968 s'est opérée à l'occasion d'une lutte contre la présence policière sur le campus de Nanterre. Rappelons encore que l'agitation déclenchée par ce groupe de quatre ou cinq révolutionnaires, devait entraîner, sous cinq mois, une quasi-liquidation de l'Etat. Car que les choses soient bien claires. Jamais la menace ne nous convaincra de respecter à la lettre les règlements contingents de la société marchande-sécuritaire que certains voudraient nous vendre comme un abonnement à Disneyland-Paris. L'idée de pouvoir respecter un jour la marchandise — qu'elle se présente sous la forme d'un gadget à la mode ou d'un pôle d'excellence universitaire — nous paraît bien étrangère. Les gardiens de la marchandise sont ces bedeaux qui essaient de tirer les oreilles des enfants qui rient pendant la messe. Nous leur souhaitons bien du courage.

—

**Institut de démobilisation**  
**2007-2008**  
**<http://i2d.blog-libre.net>**  
**[i2d@no-log.org](mailto:i2d@no-log.org)**